

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
COMMUNE DE JAILLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil **DIX HUIT**, le **25 JUIN** à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de ROBERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 10 Votants : 15

Date de la convocation : 19/06/2018

Présents : ROBERT Isabelle, FOURNAT Jean-Noël, AROD Philippe, PEYSSON Myriam, CLAVAISSON Patrice, MACHON Pierre-Olivier, DUMONT Mathieu, VINCENT Annick, VIGNON Virginie, BONNET Alain

Secrétaire de séance : Mme PEYSSON Myriam

Absents excusés :

M. SERRADURA Gérard ayant donné pouvoir à M. DUMONT Mathieu

Mme ACTON Céline ayant donné pouvoir à M. AROD Philippe

M. DILLMANN Jacques ayant donné pouvoir à M. MACHON Pierre-Olivier

Mme ROIBET Régine ayant donné pouvoir à M. FOURNAT Jean-Noël

M. VALLA Christophe ayant donné pouvoir à Mme VINCENT Annick

DELIB 2018-44 : APPROBATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE JAILLANS

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les délibérations en date du 08/09/2014 prescrivant la révision du P.O.S. en P.L.U. et définissant les modalités de concertation en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme en vigueur à cette date et du 12/12/2016 précisant les objectifs poursuivis,

Vu le débat sur les orientations générales du P.A.D.D. au sein du Conseil municipal en date du 12/12/2016,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24/07/2017 optant pour la version modernisée du règlement (articles R.151-1 à R.151-55 dans leur version en vigueur après le 01/01/2016).

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24/07/2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu les remarques émises par les personnes publiques, consultées sur le projet de PLU arrêté,

Vu l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) en date du 14/09/2017,

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur, qui émet un avis favorable au projet de PLU, assorti de 3 réserves,

Considérant la réunion de la commission PLU en date du 21/02/2018, qui a analysé les différents avis et remarques et proposé des adaptations au projet de PLU,

Vu l'avis de la CDPENAF en date du 05/04/2018, sur les modifications proposées pour prendre en compte des remarques émises à l'enquête publique et portant sur l'extension d'un STECAL et la modification du règlement concernant l'évolution des habitations existantes,

Vu la délibération du conseil municipal en date du **25 JUIN 2018**, modifiant le projet de PLU après enquête publique et permettant de lever les réserves du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément au Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1- Décide d'approuver le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

2- Indique que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à la disposition du public, Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le Département,

3- Indique que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures

Résultat du vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait certifié conforme
A Jaillans, le 25 juin 2018

Le Maire
Isabelle ROBERT

